



concours de création
et reprise d'entreprise



TROPHÉE



Elles créent
en Nord-Pas-de-Calais

Règlement

Document confidentiel

Sous le parrainage de



CAISSE D'ÉPARGNE
NORD FRANCE EUROPE

En partenariat avec



AG2R LA MONDIALE

Article 1 : Objet et catégories du Trophée

La création et la reprise d'entreprise par les femmes sont encore insuffisantes. L'association des Femmes Chefs d'Entreprise de la région Nord-Pas-de-Calais a pour objectif de promouvoir ce type d'initiatives au travers d'un concours régional.

Ce Trophée s'adresse aux femmes créatrices ou repreneuses d'entreprises de la région Nord-Pas de Calais.

Pourquoi y participer ?

■ Pour être conseillée

Une fois l'entreprise créée, durant la phase de démarrage, le porteur de projet a encore besoin d'une expertise, de conseils et le cas échéant, d'une formation, afin de rendre plus facile et plus sûre la création ou la reprise de l'entreprise. Les échanges renforceront la confiance et la compétence de la nouvelle chef d'entreprise.

■ Pour bénéficier d'un réseau

Profiter de l'expérience et du savoir-faire scientifique, économique, industriel et financier de partenaires locaux.

■ Pour financer son projet

Parce que la concrétisation d'un projet nécessite également un investissement financier : étude de faisabilité, propriété industrielle, étude de marché, démarches administratives...

Deux catégories

■ 1^{ère} catégorie du Trophée : Reprise

Sont primables les reprises d'entreprises effectives intervenues depuis moins de deux ans.

■ 2^{ème} catégorie du Trophée : Création

Sont primables les créations effectives intervenues depuis moins de deux ans.



Article 2 : Candidatures

Le concours est ouvert aux femmes :

- Créatrices d'une entreprise à titre individuel (hors micro-entreprise et auto entrepreneur),
- Créatrices ou repreneuses d'une société commerciale (SARL, SA, SAS) dans laquelle la candidate doit être majoritaire ou égalitaire dans la détention du capital social et détenir la fonction de gérante ou de mandataire social,
- Créatrices ou repreneuses au titre de chef d'exploitation d'une entreprise agricole.

Les prix ne seront débloqués que sur présentation d'un extrait Kbis, d'une attestation d'inscription au registre des métiers, ou toute autre pièce justifiant l'existence de l'entreprise.

Article 3 : Prix

- 1^{er} prix : 3 000 euros
- 2^{ème} prix : 2 000 euros
- 3^{ème} prix : 1 500 euros et une année d'accompagnement dans la gestion et le développement de l'entreprise
- 4^{ème} prix : 500 euros
- Prix spécial Coup de Cœur des FCE : accompagnement et soutien des membres FCE.

Article 4 : Retrait et dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont exclusivement à retirer par téléchargement sur le site : **www.ellescreent.com**.

Les dossiers doivent être expédiés par courrier recommandé avec accusé de réception, avant le 20 octobre 2010, minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**BURO CLUB – Trophée FCE "Elles créent en Nord-Pas-de-Calais"
12, Place Saint Hubert – 59000 Lille - Tél. 03 59 56 06 00**

Les dossiers comprendront les pièces indiquées dans le dossier de candidature ainsi que le présent **règlement paraphé et signé par le porteur du projet**.

Aucun dossier reçu après cette date de réception impérative ne sera retenu.

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera composé de chefs d'entreprises et de professionnels spécialisés. Il délibérera début novembre 2011. Il est souverain et n'est donc pas tenu de justifier ses décisions qui sont sans appel. Les membres du jury et les personnes qui auront eu connaissance des dossiers de candidature sont tenus au secret.



Article 6 : Principaux critères d'attribution de prix

Les critères retenus pour la notation des dossiers sont notamment :

- La personnalité de la porteuse du dossier présenté
- L'originalité du projet
- La viabilité
- Ses perspectives de développement
- La prise en compte du développement durable

Article 7 : Présentation du dossier

Les candidates sélectionnées seront convoquées pour présenter leur dossier. Elles s'engagent à être présentes à la date qui leur sera indiquée. Toute absence non sérieusement motivée pourra annuler la décision de nomination en faveur du candidat. Lors de cette présentation, elles défendront leur dossier auprès du jury. La présentation se déroulera en 30 minutes par candidate : 20 minutes de présentation et 10 minutes de questions. Chaque candidate recevra un courrier précisant la décision du jury.

Article 8 : Utilisation du prix par le lauréat

Les lauréates s'engagent à mentionner le plus largement possible dans leurs actions de communication leur qualité de lauréate du Trophée "Elles créent en Nord-Pas-de-Calais". L'association des Femmes Chefs d'Entreprise pourra également communiquer sur le nom des lauréates (les informations contenues dans les dossiers, restent confidentielles).

Article 9 : Remise des prix

Les prix seront remis au cours d'une soirée officielle dans le cadre de la semaine "Les journées de l'Entrepreneur" le **16 novembre 2011** en métropole lilloise. La présence des lauréates est également obligatoire. Toute absence non sérieusement motivée pourra annuler la décision de nomination en faveur du candidat. La date et le lieu seront indiqués sur le site **www.ellescreent.com**.

Article 10 : Acceptation du règlement et responsabilités

La participation au Trophée implique l'acceptation du présent règlement. En cas de force majeure, le Trophée "Elles créent" pourra être interrompu, retardé ou annulé, sans autre forme de recours des candidats.

Signature du porteur de projet,
précédée de la mention "lu et approuvé"
et suivie du nom et du prénom du porteur de projet.

